

nous venons de dire, on est convenu qu'elle ne doit pas être prise dans le sens qu'on lui donne quand on parle des corps, ou des animaux, puisque cette génération ne se fait ni par division, ni par excision, ni par changement, ni par conversion de la substance ou de la vertu du Père, ni d'aucune autre manière qui marque quoi que ce soit de passif, et que rien de tout cela ne saurait convenir à une nature non engendrée, comme est celle du Père; que ce terme de *consubstantiel au Père* signifie seulement que le Fils de Dieu n'a nulle ressemblance avec les créatures qui ont été faites, et qu'il est parfaitement semblable au seul Père qui l'a engendré, qu'il n'est engendré d'aucune autre hypostase ou substance, mais du Père. Cela ayant été expliqué de cette manière, nous avons jugé avec raison qu'on devait l'approuver, et avec d'autant plus de raison que plusieurs évêques des plus illustres et que plusieurs savants écrivains se sont servis du terme de *consubstantiel*, pour expliquer la divinité du Père et du Fils.

« Voilà ce que nous avions à vous faire savoir touchant la foi qui a été publiée. Nous l'avons tous reçue d'un commun accord, dans le sens que nous venons de rapporter, et qui a été discuté et examiné avec tout le soin et toute l'attention possible, en présence du très-religieux empereur, qui a voulu s'y trouver en personne; et ce sens a été approuvé de tous par les raisons que nous venons de dire.

« A l'égard de l'anathème qu'ils ont prononcé et ajouté à la formule de foi, nous l'avons reçu sans peine, parce qu'il défend de se servir de certains termes qui ne se trouvent point dans les Ecritures et qui ont été la cause de tout le trouble de l'Eglise. Comme donc l'Ecriture inspirée de Dieu ne se sert dans aucun endroit de ces termes : *tiré du néant, il a été un temps qu'il n'était point*, et autres qui sont rapportés dans cet anathème, on a cru qu'il n'était pas à propos de s'en servir, ni de les enseigner. Nous avons aussi consenti à ce saint décret d'autant plus volontiers, que nous ne nous sommes jamais servis de ces termes. Nous avons encore jugé que ce n'était pas sans raison que l'on condamnait l'opinion de ceux qui disent que le Fils n'était pas avant qu'il fût engendré, parce qu'il est constant que le Fils de Dieu était avant sa génération corporelle. Notre très-pieux empereur a fait voir lui-même, par plusieurs raisons, que le Fils a été avant tous les siècles, selon sa génération divine; car avant d'être actuellement engendré, il était en vertu et en puissance (1) dans son Père, comme non engendré (2), parce

(1) Le Fils de Dieu n'est pas seulement en puissance et en vertu dans son Père, mais il y est aussi actuellement et en effet existant.

(2) Il n'est pas vrai que le Fils de Dieu soit dans son Père comme non engendré,

que le Père a toujours été Père, comme il a toujours été Roi, et toujours Sauveur, comme il a toujours été en vertu et en puissance toutes choses, et comme il est toujours le même.

« Nous avons cru, mes très-chers frères, qu'il était de notre devoir de vous informer de tout cela, pour vous faire voir qu'on n'a donné aucun décret que nous n'ayons examiné auparavant et que nous n'y ayons consenti, et pour vous apprendre que nous nous sommes opposés jusqu'à la fin aux autres écrits qui nous choquaient. Mais ensuite nous avons reçu sans contestation ce qui n'avait rien de choquant, après qu'il nous a paru, par l'examen que nous avons fait de tous les termes de la formule, qu'il n'y avait rien qui ne convint parfaitement à l'exposition de foi que nous avions donnée auparavant. Nous vous saluons tous et tous les frères qui sont avec vous, et souhaitons, mes très-honorés frères, que vous vous portiez bien en notre Seigneur. »

N° 67.

GONCILE DE NICÉE.

(NICÆNUM.)

(L'an 325 ou 326.) — Peu de temps après le concile général de Nicée, quelques évêques s'assemblèrent dans cette ville pour y déposer Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée, chefs des ariens. Ensuite Constantin les exila dans les Gaules, d'où ils furent rappelés par cet empereur vers l'an 328, et rétablis sur leurs sièges, à la prière d'un prêtre arien, que Constantia, dans l'intérêt de sa secte, avait recommandé en mourant à son frère Constantin.

N° 68.

GONCILE D'ALEXANDRIE.

(ALEXANDRINUM.)

(Le 27 décembre 350 (1).) — Avant de mourir, saint Alexandre avait

puisque'il est effectivement engendré de toute éternité du sein de son Père, et que c'est par cette génération actuelle et éternelle, et non pas, comme Eusèbe le fait dire à Constantin, par une génération en puissance que le Père a toujours été Père et le Fils toujours Fils.

(1) Le P. Pagi et le P. Mansi, *suppl. concil.*, t. I, placent ce concile en 348; d'autres écrivains le mettent en 346, 8 mois et 10 jours après la mort de saint Alexandre, arrivée le 17 avril de la même année, suivant ces derniers.

témoigné un désir extraordinaire d'avoir le diacre Athanase pour son successeur. Mais celui-ci avait pris la fuite et s'était caché par humilité. Le saint patriarche l'appela plusieurs fois par son nom; puis il ajouta d'un ton prophétique : « Athanase, tu as cru que la fuite pourrait te soustraire au fardeau de l'épiscopat, mais tu n'échapperas point. » En effet, Alexandre étant mort, les évêques d'Égypte, de Libye, de Thébaïde et de Pentapole, s'assemblèrent à Alexandrie, au nombre de cent environ, pour l'élection d'un patriarche; et saint Athanase, demandé par acclamation de tout le peuple catholique, fut élu par le suffrage unanime des évêques et ordonné après une longue résistance de sa part.

N° 69.

* CONCILE DE CARTHAGE.

(CARTHAGINOISE.)

(Vers l'an 350 (1).) — Pendant que les lumières de la foi se répandaient jusque chez les nations barbares, et que les goths, les éthiopiens, les libériens et d'autres peuples voisins du Danube et du Pont-Euxin embrassaient le Christianisme, l'Église conquérante au dehors était déchirée au dedans par des sectaires, dont l'audace toujours croissante ne connut bientôt plus de bornes. Les donatistes employaient en Afrique la violence pour se soutenir, et se livraient à tous les excès d'un fanatisme inconcevable. Majorin, qu'ils avaient fait évêque de Carthage (2), étant mort, ils lui donnèrent pour successeur, vers l'an 329, un nommé Donat, différent de celui des Cases-Noires, et qui par ses talents obtint une influence prodigieuse parmi ses sectateurs. Il tint à Carthage un Concile de deux cents évêques donatistes, qui reçurent à la communion les *traditeurs*, c'est-à-dire ceux qui, pendant la persécution, avaient livré les Écritures-Saintes aux païens.

N° 70.

* CONCILE D'ANTIOCHE (5).

(ANTIOCHENOISE.)

(L'an 325 (4).) — Eusèbe de Nicomédie et Théognis de Nicée, ayant

(1) Les collecteurs placent cette assemblée à l'an 348; mais c'est une erreur évidente, puisque ce concile fut présidé par un nommé Donat, que les donatistes avaient élu évêque de Carthage après la mort de Majorin, c'est-à-dire vers l'an 329.

(2) Voir plus haut à la page 123.

(3) Plusieurs anciens auteurs font tenir ce concile à Nicomédie.

(4) Selon l'opinion la plus commune. Le P. Mansi (*suppl. concil.*, t. 1.) met 32

été rappelés de l'exil par Constantin, et rétablis dans leur dignité vers l'an 329, ces évêques ariens se mirent à calaler secrètement pour fortifier leur parti et se venger des prélats qui s'étaient le plus fortement prononcés contre eux. Ils étaient animés surtout contre saint Eustathe d'Antioche et contre saint Athanase d'Alexandrie, qui avaient combattu l'hérésie arienne avec un zèle infatigable; et leur haine, jointe au désir de placer des évêques ariens sur les principaux sièges (1), leur fit prendre aussitôt la résolution et chercher les moyens de les faire déposer l'un et l'autre. Ils commencèrent par saint Eustathe, dont la condamnation leur semblait plus facile, parce qu'ils pourraient l'accuser devant des juges disposés, la plupart, à seconder et leur haine et leurs vues.

Eusèbe de Nicomédie se mit à la tête du complot et se chargea de le diriger. Cet homme ambitieux, fourbe, hypocrite et intrigant, n'avait pas tardé à conquérir de nouveau les bonnes grâces de Constantin, en affectant de paraître fort zélé pour la foi catholique. Sous prétexte de visiter l'Église du Saint-Sépulcre, bâtie par sainte Hélène, mère de cet empereur, il vint à Jérusalem avec Théognis pour se concerter avec les évêques du parti, qui l'accompagnèrent à son retour jusqu'à Antioche. Là, s'étant assemblés en concile avec quelques évêques orthodoxes, qui se trouvaient alors dans cette ville et qui ne connaissaient pas leurs mauvais desseins, ils introduisirent une femme publique, qu'ils avaient gagnée par argent, pour accuser saint Eustathe d'être le père d'un enfant qu'elle tenait dans ses bras (2). Sur la demande du saint évêque, qui était présent, cette malheureuse femme répondit par serment qu'elle disait la vérité; et quoiqu'elle ne pût en fournir aucune preuve, ni produire aucun témoin, les ennemis d'Eustathe le condamnèrent comme adultère, et, après l'avoir déposé, mirent à sa place un nommé Paulin de Tyr. Mais pour cacher tout ce qu'il y avait de criminel dans cette injuste déposition, les évêques ariens alléguèrent aussi l'accusation vague de Sabellianisme; car c'était le crime dont ils avaient coutume de charger les défenseurs de la consubstantialité du Verbe, afin de donner le change sur leurs propres erreurs.

Les évêques catholiques s'opposèrent à une condamnation si injuste et pressèrent vivement saint Eustathe de ne point y acquiescer; le peuple fit lui-même éclater son indignation par des soulèvements si violents,

concile vers l'an 327; mais c'est évidemment une erreur, puisque Eusèbe et Théognis qui le présidèrent ne furent rappelés de leur exil que vers l'an 329.

(1) Saint Athanase, *Hist. arianorum et monachorum*.

(2) Théodoret, *Hist.*, lib. 1, cap. 20.

qu'on fut sur le point d'en venir aux mains (1). Eusèbe et Théognis voyant cette opposition, se rendirent en toute hâte auprès de Constantin pour invoquer son autorité; et non contents de soutenir qu'Eustathe était réellement coupable du crime qu'on lui imputait, ils jetèrent sur lui la cause de la sédition qui venait d'éclater, et l'accusèrent, en outre, d'avoir manqué de respect à sainte Hélène. Trompé par ces calomnies, l'empereur fit venir saint Eustathe et le reléqua dans la Macédoine, où il mourut vers l'an 338.

N° 71.

* CONCILE DE CÉSARÉE, EN PALESTINE.
(CÉSAREENSE.)

(L'an 334.) — Encouragés par ce premier succès, les ariens dirigèrent ensuite leurs attaques contre saint Athanase, évêque d'Alexandrie, qui était un des plus redoutables ennemis de l'Arianisme. Ils lui écrivirent d'abord pour le presser de recevoir Arius dans la communion de l'Église, et ne pouvant le déterminer à cette réconciliation sacrilège, ils lui firent écrire par l'empereur, qui le menaça de la déposition et de l'exil, s'il persistait dans son refus. Mais le saint évêque répondit avec fermeté qu'il ne pouvait admettre dans l'Église catholique un hérésiarque légitimement condamné et excommunié par un concile, à cause de ses blasphèmes contre la divinité de Jésus-Christ.

Eusèbe de Nicomédie et ses partisans se lièrent alors avec les mélicéens, quelque contraire que fût leur doctrine, pour concerter avec eux les moyens de perdre le saint évêque d'Alexandrie (2). Les mélicéens avaient pendant longtemps combattu les impiétés d'Arius, mais gagnés par les promesses d'Eusèbe et non moins ennemis que lui de saint Athanase, ils ne balancèrent pas à unir leurs intérêts pour opprimer le saint patriarche. Après avoir vainement cherché des griefs contre lui, ils imaginèrent ces quatre chefs d'accusation : premièrement, d'avoir imposé aux égyptiens un tribut de tuniques de lin pour l'église d'Alexandrie (3); secondement, d'avoir fourni de l'argent à un rebelle nommé Philomène; troisièmement, d'avoir tué Arsenne, évêque mélicéen (4), et de lui avoir coupé la main pour s'en servir à des opérations magi-

(1) Eusèbe, de vitâ Constantinis, lib. III, cap. 59. — Théodoret, Hist., lib. 1, cap. 20 et 21.
(2) Saint Athanase, Epistola ad episcopos Egypti.
(3) Saint Athanase, Apologia contra arianos.
(4) Théodoret, Hist., lib. 1, cap. 26. — Saint Athanase, Apologia contra arianos.

ques (1); quatrièmement enfin, d'avoir autorisé ou du moins approuvé un de ses prêtres nommé Macaire, qu'ils accusaient lui-même d'avoir brisé un calice, renversé un autel, brûlé les livres sacrés et commis plusieurs autres profanations dans une église de la Marcôte (2).

Constantin fit venir saint Athanase à Psammachie, et reconnaissant la fausseté de ces imputations, il le renvoya dans son Église avec une lettre adressée aux fidèles d'Alexandrie, dans laquelle il déclarait l'innocence du saint patriarche, et témoignait autant d'estime pour lui que d'indignation et de mépris contre ses calomnieux (3).

Cependant les ennemis d'Athanase intriguèrent avec tant de succès auprès de Constantin, qu'ils lui persuadèrent facilement de faire comparaître le patriarche d'Alexandrie et ses accusateurs devant un concile des évêques de l'Orient (4). Ce concile fut convoqué à Césarée en Palestine, dont le siège épiscopal était occupé par Eusèbe l'historien. Saint Athanase refusa de s'y rendre, malgré toutes les instances et les menaces qui lui furent faites, soit parce qu'il ne reconnaissait pas à ces évêques le droit de le juger, soit parce qu'il prévoyait que la plupart étant ses ennemis personnels, il n'y aurait aucune liberté (5).

Les ariens lui firent un nouveau crime de son refus, et le représentant comme un orgueilleux et un tyran, ils osèrent dire que sa déobéissance aux ordres de l'empereur le rendait justement suspect des violences et des crimes dont il était accusé.

N° 72.

* CONCILE DE TYR.
(TYRIENSE.)

(L'an 335, mois d'août et de septembre.) — Aigri par les continuelles clameurs des ariens, l'empereur convoqua l'année suivante un autre concile à Tyr, où il appela tous les évêques que les hérétiques avaient pris soin de lui désigner. Il y en eut soixante environ (6), dont les plus célèbres étaient Facille d'Antioche, qui y présida comme patriarche d'Orient; Eusèbe de Césarée et Eusèbe de Nicomédie, Patrophile de

(1) Saint Athanase, Apologia contra arianos.
(2) Idem, idem. — Sozomène, Hist., lib. 1, cap. 25. — Socrate, Hist., lib. 1, cap. 32. — Théodoret, Hist., lib. 1, cap. 30.
(3) Saint Athanase, Apologia 72. — Socrate, Hist., lib. 1, cap. 27.
(4) Théodoret, Hist., lib. 1, cap. 27.
(5) Idem, idem.
(6) Socrate, Hist., lib. 1, cap. 28.

Scythopolis, Théognis de Nicée, Théodore d'Héraclée, Macédonius de Mopsueste, Maris de Calédoine, Georges de Laodicée, Ursace de Singidon et Valens de Murse, qui figura dans la suite parmi les chefs du parti. Le comte Denis y fut envoyé par l'empereur, sur la demande des ariens, pour empêcher le tumulte; mais il n'usa de son autorité que pour seconder les coupables desseins des sectaires : il nomma des inquisiteurs au lieu de diacres pour introduire ceux qui devaient assister au concile; il commanda aux évêques et dirigea toutes leurs délibérations (1).

Saint Athanase refusa longtemps de comparaître devant une pareille assemblée; mais l'empereur l'ayant menacé de l'y faire emmener par force, il s'y rendit enfin avec quarante-neuf évêques d'Égypte, parmi lesquels se trouvaient les deux illustres confesseurs Potamon et Paphnuce (2). Le prêtre Macaire y fut conduit d'Alexandrie, chargé de chaînes et traîné par des soldats (3).

Les ennemis du saint patriarche attaquèrent son élection, en soutenant avec effronterie qu'elle n'avait été faite que par sept évêques, malgré l'opposition de tous les autres (4). Ils l'accusèrent d'avoir employé toutes sortes de violences et commis des cruautés dignes d'un tyran contre ceux qui ne voulaient point reconnaître son autorité; d'avoir fait emprisonner les uns, battre et fouetter les autres; d'en avoir tourmenté plusieurs par divers supplices, et de s'être même porté à des voies de fait contre des évêques pour les contraindre de communiquer avec lui (5). Ils lurent aussi une déclaration par écrit, portant que le peuple d'Alexandrie ne pouvait, à cause de lui, se résoudre à venir aux assemblées de l'Église. Mais cet acte, comme toutes les autres accusations, émanait uniquement des ariens, des mélécians et des coluthiens (6). Ils passèrent ensuite à des calomnies plus infâmes, et accusèrent le saint évêque d'avoir séduit avec violence une vierge consacrée à Dieu. Les ennemis du saint osèrent même faire paraître dans l'assemblée une femme débauchée qui se plaignit avec un air de désolation qu'ayant logé dans la maison de l'évêque Athanase, il avait abusé d'elle malgré

(1) Constantin, *epistola ad synodum Tyr.*, apud Théodoret, *Hist.*, lib. 1, cap. 28. — Saint Athanase, *Apol. contra arian.*

(2) Socrate, *Hist.*, lib. 1, cap. 28. — Saint Épiphanes, *Hæres.* 68^r, num. 7. — Saint Athanase, *Apoloy. contra arian.*

(3) Socrate, *Hist.*, lib. 1, cap. 28.

(4) Sozomène, *Hist.*, lib. 11, cap. 17 et 25.

(5) *Epistola pseudo-synodi Sardinensis.*

(6) Sozomène, *Hist.*, lib. 11, cap. 25.

toute sa résistance. Saint Athanase, averti secrètement de cette trame odieuse, s'était concerté avec un de ses prêtres, nommé Timothée, qui prit la parole pour repousser l'accusation de cette femme, comme si elle l'eût regardé personnellement. Aussitôt cette femme impudente, étendant la main vers le prêtre et le montrant au doigt, s'écria avec hardiesse : Oui, c'est vous-même qui m'avez déshonorée, et elle exposa toutes les circonstances du crime avec l'effronterie d'une femme sans pudeur. Une accusation si mal concertée et si bien détruite, couvrit de honte ceux qui en étaient les auteurs. Ils chassèrent honteusement cette malheureuse femme, comme s'ils eussent été trompés eux-mêmes; mais ils ne voulurent point qu'elle fût arrêtée et mise à la question, comme le demandait expressément saint Athanase, pour découvrir les auteurs d'une invention si atroce (1).

Les ariens, que cette méprise n'avait point déconcertés, reproduisirent alors leurs anciennes calomnies; ils eurent même l'impudence de revenir à celle du meurtre d'Arsène, quoique déjà réfutée d'une manière éclatante par saint Athanase. Le patriarche, qui connaissait l'audace de ses ennemis, avait eu la précaution de faire venir secrètement cet évêque, que les ariens croyaient fort loin, et quand ils eurent ouvert la boîte dans laquelle ils conservaient depuis longtemps une prétendue main d'Arsène, en sommant le saint de se justifier, s'il avait quelque chose à dire pour sa défense, il leur demanda d'un air tranquille si quelques-uns d'entre eux connaissaient cet évêque; plusieurs répondirent qu'ils le connaissaient parfaitement. Alors il le fit introduire dans l'assemblée par un de ses domestiques, et le montrant à ses accusateurs étonnés, il dit au Concile : « Voilà Arsène avec ses deux mains; Dieu ne nous en a pas donné davantage. C'est à vous maintenant d'examiner d'où vient celle que l'on vous montre en ce moment. » Les auteurs de cette perfidie s'écrièrent qu'Athanase était un magicien qui, par ses prestiges, avait trompé les yeux de toute l'assemblée. Jean Archaph, le chef des mélécians, voyant son imposture convenue, profita du tumulte pour prendre la fuite; mais les autres calomniateurs se jetèrent sur le saint patriarche avec furie, et l'auraient mis en pièces, si les officiers de l'empereur ne l'eussent arraché d'entre leurs mains (2).

Saint Athanase s'était déjà justifié devant cette assemblée, de l'imputation du calice brisé et des saints mystères profanés par le prêtre Ma-

(1) Sozomène, *Hist.*, lib. 11, cap. 25. — Théodoret, *Hist.*, lib. 1, cap. 30. — Rufin, *Hist.*, lib. 1, cap. 17.

(2) Sozomène, *Hist.*, lib. 11, cap. 25. — Théodoret, *Hist.*, lib. 1, cap. 30.

caire, dans une église de la Maréote : pour la réfuter, il n'avait eu besoin que d'exposer simplement les faits. Cependant les ariens ne voulurent point abandonner cette accusation, et sous prétexte de découvrir la vérité sur les lieux, ils persuadèrent au comte Denis d'envoyer des commissaires dans la Maréote. Saint Athanase et les évêques d'Égypte représentèrent que ces informations étaient inutiles à l'égard d'un fait suffisamment éclairci; ils demandèrent aussi qu'on choisît au moins les commissaires d'un commun accord; mais les ariens, qui n'écoutaient que leur haine, firent nommer secrètement Ursace, Valeas, Maris, Théognis, Macédonius et Théodore, tous ennemis du saint patriarche et entièrement dévoués à leur parti (1).

Les évêques d'Égypte protestèrent par écrit contre cette députation, et le comte Denis lui-même appuya leur protestation, dans la crainte de paraître trop visiblement l'oppressur des catholiques et l'ami des ariens. Mais tout cela fut sans effet, et les commissaires partirent avec une escorte de soldats, précédés de plusieurs mélicéens qui devaient disposer les esprits pour obtenir les témoignages dont ils avaient besoin. Saint Athanase eut alors recours à l'empereur lui-même, après avoir protesté contre des procédés si évidemment contraires à toutes les règles de la justice.

Arrivés dans la Maréote, les commissaires chassèrent avec injures de leurs assemblées les prêtres catholiques qui demandaient à assister aux informations, comme étant parfaitement instruits des faits, et ils se contentèrent d'interroger des ariens, des mélicéens, des juifs et des païens. Mais malgré tous les moyens de séduction, malgré les menaces et les mauvais traitements, ils ne purent obtenir des témoignages conformes à leurs vues, en sorte qu'ils n'osèrent point publier ces informations. Dans la suite, ils furent contraints de les envoyer au pape Jules, qui en donna communication à saint Athanase, et ce dernier les rendit publiques, vers l'an 550, du vivant même du grellier qui avait servi dans ces informations. Le clergé d'Alexandrie et celui de la Maréote protestèrent par écrit contre ces procédures irrégulières et adressèrent leurs protestations au Concile et aux commissaires (2).

Les commissaires étant de retour au Concile, les ariens prononcèrent contre saint Athanase une sentence de déposition, avec défense de demeurer dans la ville d'Alexandrie, sous prétexte que sa présence excitait des troubles et des séditions. Quelques évêques refusèrent de

(1) *Epistola 3.ª* nod. concilii Sard., dans saint Athanase, *Apology contra arianos*.

(2) Saint Athanase, *Apology contra arianos*.

souscrire à cette sentence, entre autres Marcel d'Ancyre. Les ariens informèrent Constantin de leur jugement, et écrivirent à tous les évêques pour les avertir de ne pas recevoir Athanase dans leur communion et même de ne pas communiquer avec lui par lettres, ne rougissant pas d'alléguer comme motifs de sa déposition le calice rompu et même le prétendu meurtre d'Arsène. Comme les mélicéens avaient, dans cette circonstance, rendu de grands services aux ennemis du saint patriarche, le Conciliable reçut à la communion leur chef Jean Archaph, et maintint tous ceux de son parti dans leurs titres et leurs fonctions, ajoutant même qu'on les avait injustement persécutés. Ils allaient s'occuper de rétablir Arius dans la communion de l'Église, lorsqu'ils reçurent des lettres de Constantin qui les pressait de se rendre à Jérusalem pour la dédicace de l'église du Saint-Sépulcre (1).

Nº 75.

CONCILE DE JÉRUSALEM.

(JEROSOLYMITANUM.)

(Commencé le 15 septembre de l'an 555.)—Les évêques du concile de Tyr se rendirent donc à Jérusalem, sur l'ordre de l'empereur, pour la dédicace de l'église du Saint-Sépulcre. Ils y trouvèrent, à leur arrivée, un grand nombre d'autres prélats que Constantin avait fait venir de toutes les provinces de l'Orient, pour rendre la cérémonie plus auguste. Comme la plupart de ces évêques tenaient le parti des ariens, ceux-ci jugèrent l'occasion favorable pour assembler un nouveau concile et compléter leur ouvrage par le rétablissement d'Arius. Cet hérésiarque, bien qu'il eût été rappelé de son exil, était toujours sous le poids de l'excommunication prononcée contre lui par l'évêque d'Alexandrie et par le concile de Nicée. Mais lorsqu'il vit ses partisans en crédit et leur influence devenue toute-puissante, il vint à Constantinople avec le diacre Euzoïus, et présenta à l'empereur une confession de foi équivoque, conçue en ces termes (2) : « A Constantin, notre maître très-pieux et très-cher de Dieu, Arius et Euzoïus. « Suivant vos ordres, Seigneur, nous exposons notre foi, et nous déclarons par écrit devant Dieu, que nous et ceux qui sont avec nous, « croyons en un seul Dieu, Père tout-puissant, et en Notre-Seigneur « Jésus-Christ, son Fils, produit de lui avant tous les siècles, d'un

(1) Saint Athanase, *Apologia contra arianos*, — Théodoret, *Hist.*, lib. 1, cap. 30. — Sostrate, *Hist.*, lib. 1, cap. 35. — Sozomène, *Hist.*, lib. u, cap. 25.

(2) Sostrate, *Hist.*, lib. 1, cap. 26.

« Verbe par qui tout a été fait au ciel et sur la terre ; qui est descendu, s'est incarné, a souffert, est ressuscité et monté aux cieux et doit encore venir pour juger les vivants et les morts ; et au Saint-Esprit. Nous croyons la résurrection de la chair, la vie éternelle, le royaume des cieux ; et en une seule Église catholique de Dieu, étendue d'une extrémité à l'autre. C'est la foi que nous avons prise dans les saints Évangiles, où le Seigneur dit à ses disciples : Allez, instruisez les nations, et baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. Si nous ne croyons pas ainsi et ne recevons pas véritablement le Père et le Fils et le Saint-Esprit, comme toute l'Église catholique, et comme enseignent les Écritures, que nous croyons en toutes choses, Dieu est notre juge maintenant et au jugement dernier. C'est pourquoi nous vous supplions, très-pieux empereur, puisque nous sommes enfants de l'Église, et que nous tenons la foi de l'Église et des saintes Écritures, de nous faire réunir à l'Église, notre mère, en tranchant toutes les questions et les paroles superflues, afin qu'étant en paix avec l'Église, nous puissions tous ensemble faire les prières accoutumées pour la prospérité de votre empire et de votre famille. » Constantin se montra satisfait de cette profession de foi, quoiqu'elle ne renfermât pas le mot de consubstantiel ni aucun autre équivalent qui fût propre à exclure les interprétations impies, dont cet hérésiarque s'était servi pour cacher ses erreurs sous les expressions mêmes de l'Écriture ; et croyant qu'Arius était revenu sincèrement à la foi catholique, il le renvoya devant les évêques réunis à Jérusalem pour la dédicace, avec une lettre où il priait ces prélats de l'examiner et de juger en sa faveur s'il leur paraissait orthodoxe (1).

Les évêques ariens, ravis de trouver cette occasion qu'ils cherchaient depuis longtemps, s'empresèrent de recevoir Arius à la communion de l'Église avec le diacre Euzoïus et tous ceux de son parti, et ils écrivirent à l'Église d'Alexandrie et à toutes les Églises du monde pour leur donner connaissance de ce jugement. Leur lettre synodale était conçue en ces termes (2) : « Nous avons été comblés de joie par les lettres que l'empereur nous a écrites pour nous exhorter à bannir de l'Église de Dieu l'envie qui avait séparé depuis si longtemps les membres de Jésus-Christ, et de recevoir avec un cœur de charité ceux du parti d'Arius. L'empereur rend témoignage à la pureté de leur foi, dont il est informé, non-seulement par divers rapports, mais encore par leur propre

« confession de foi, qu'il nous a envoyée avec ses lettres, et que nous avons tous reconnue pour orthodoxe et ecclésiastique. Nous croyons que cette réunion vous remplira de joie, lorsque vous recevrez vos frères, vos pères, vos propres entrailles ; car il ne s'agit pas seulement des prêtres du parti d'Arius, mais de toute la multitude qui s'était séparée de vous à leur occasion. Et puisque vous ne pouvez douter qu'ils n'aient été reçus par ce saint Concile, recevez-les avec un esprit de paix ; d'autant plus que leur confession de foi montre clairement qu'ils conservent la tradition et la doctrine apostolique universellement reçues par toutes les Églises du monde. »

Outre la lettre synodale, les évêques du Concile en écrivirent une particulière à l'Église d'Alexandrie pour lui apprendre la déposition de saint Athanase, son patriarche (1).

Les évêques du concile de Jérusalem songèrent ensuite à déposer Marcel d'Ancyre, métropolitain de Galatie, qui avait refusé de souscrire à la condamnation de saint Athanase, prononcée par les évêques réunis à Tyr, et d'assister à leur concile de Jérusalem, pour ne point prendre part à la réception d'Arius. Mais, après l'avoir cité à comparaître devant eux, ils furent obligés de se séparer sur les ordres de Constantin, pour aller lui rendre compte à Constantinople du jugement qu'ils avaient prononcé contre saint Athanase.

N^o 74.

CONCILE DE CONSTANTINOPLÉ.
(CONSTANTINOPOLITANUM.)

(L'an 356, commencé en février, fini en août.) — Forcé de partir de Tyr pour mettre sa vie en sûreté (2), saint Athanase se rendit à Constantinople pour se plaindre à Constantin lui-même de l'injustice et de la violence de ses ennemis ; et au moment où l'empereur entraît à cheval dans la ville, le saint patriarche se présenta devant lui et le supplia publiquement de faire assembler un concile légitime pour se justifier. Surpris de sa présence et encore plus de sa demande, Constantin refusa de l'entendre et témoigna qu'il ne voulait point communiquer avec un homme légitimement condamné par un Concile. Sans s'émouvoir, saint Athanase lui dit alors avec une courageuse hardiesse : « Le Seigneur nous jugera vous et moi, et vous lui rendrez compte de votre union avec

(1) Socrate, *Hist.*, lib. 1, cap. 25. — Sozomène, *Hist.*, lib. 11, cap. 27.(2) Saint Athanase, *Apologia contra arianos*. — *Id. de Synodis*.(1) Socrate, *Hist.*, lib. 1, cap. 33.(2) Sozomène, *Hist.*, lib. 11, cap. 25. — Théodoret, *Hist.*, lib. 1, cap. 30.

ceux qui m'oppriment pas leurs calomnies. » Il ajouta qu'il ne demandait aucune grâce, mais une rigoureuse justice, et qu'il désirait seulement que l'empereur voulût entendre sa justification en présence de ses accusateurs (1). Cette demande était trop juste pour n'être point accueillie par Constantin. Il écrivit donc aux évêques qui avaient composé le concile de Tyr de venir sans délai à Constantinople lui rendre raison de leur jugement. Mais ils n'eurent garde d'y venir tous, quoique l'ordre le portât expressément; on y députa seulement six des plus habiles (2); les deux Eusèbe, Théognis, Patrophile, Ursace et Valens (3). Les autres retourneront dans leurs Églises sous divers prétextes.

Ces évêques, prévoyant qu'ils auraient de la peine à faire valoir leurs anciennes calomnies, n'osèrent plus les renouveler; mais ils en inventèrent une nouvelle qui leur parut plus propre que les autres à irriter l'empereur contre saint Athanase. Ils l'accusèrent d'avoir empêché le transport des blés qu'Alexandrie envoyait à Constantinople (4); crime dont le seul soupçon avait fait mettre en pièces le philosophe Sosopâtre (5). N'écoutant que son indignation et ne jugeant pas des évêques capables d'inventer une telle calomnie, l'empereur entra dans une colère étrange; et malgré les protestations du saint patriarche, il le condamna seulement à l'exil, lui faisant grâce de la mort (6). Les évêques ariens ou plutôt la faction des Eusèbe, voulut nommer à sa place un autre évêque d'Alexandrie; mais Constantin refusa d'y consentir.

Les eusébiens, voyant leur haine assouvie, poursuivirent l'accusation qu'ils avaient commencée à Jérusalem contre Marcel d'Ancyre, l'un des plus ardents défenseurs de saint Athanase. Un grand nombre d'évêques assemblés de diverses provinces, de Pont, d'Asie, de Cappadoce, de Phrygie, de Bithynie, de Thrace et d'autres parties d'Europe, assistèrent, par ordre de Constantin, à ce concile (7). Saint Alexandre, évêque de Constantinople, prévoyant que les suites en seraient funestes à l'Église, fit tous ses efforts pour le dissiper, mais

(1) Saint Athanase, *Apologia contra arianos*.

(2) Idem, *idem*. — Sostrate, *Hist.*, lib. 1, cap. 34.

(3) Eusèbe, *de vitâ Constantinii*, lib. 19. — Sostrate y joint Maris de Calcédoine. *Hist.*, lib. 1, cap. 35.

(4) Saint Athanase, *Apologia contra arianos*. — Sostrate, *Hist.*, lib. 1, cap. 35.

(5) Eusebius, in *Adriano*, p. 37.

(6) Théodoret, *Hist.*, lib. 1, cap. 31. — Sostrate, *Hist.*, lib. 1, cap. 35. — Saint Athanase, *Apologia contra arianos*.

(7) Eusèbe, *contra Marcellinum*, lib. 11, cap. 4. — Rufin, *Hist.*, lib. 1, cap. 12. — *Epistola synodica concilii Alexandrini*, apud S. Athanas., in *Apol. contra arian.*

ce fut inutilement (1). On y examina le livre de Marcel contre le sophiste païen, Astérius, qui, s'étant converti au Christianisme, avait embrassé le parti des ariens et composé un ouvrage pour défendre leur doctrine. L'évêque d'Ancyre, accusé de Sabellianisme, c'est-à-dire de confondre les trois personnes de la sainte Trinité dans l'unité de la nature divine, fut sommé de rétracter les erreurs que les évêques prétendaient avoir trouvées dans son livre; mais comme il ne voulut point se soumettre à leur sommation, le Concile lui dit anathème, le déposa et mit à sa place Basile, que ses grands talents faisaient envisager comme un puissant auxiliaire pour le parti. Les évêques dressèrent ensuite une exposition de foi (2) qu'ils envoyèrent à toutes les Églises d'Orient, pour leur faire connaître en quel sens ils avaient approuvé le mot de consubstantiel d'un concile de Nicée; car n'osant pas en combattre ouvertement le symbole, auquel l'empereur se montrait très-attaché, les ariens tâchaient de l'é luder par des interprétations captieuses.

Mais la grande affaire de la faction des Eusèbe et de tous ceux de leur parti et le principal but de leur concile était le rétablissement d'Arius, que les catholiques refusaient toujours d'admettre dans leur communion, malgré le jugement prononcé en sa faveur par le concile de Jérusalem. Muni de la lecture synodale qui attestait son orthodoxie, il s'était rendu à Alexandrie, espérant profiter de l'absence de saint Athanase pour rentrer dans l'Église. Mais les catholiques s'y étaient vivement opposés; et comme il y avait un grand nombre de partisans, il excita des troubles qui obligèrent l'empereur à le faire venir à Constantinople. Saint Alexandre, n'ayant pu l'empêcher, déclara formellement qu'il ne recevrait pas Arius dans son Église. Les eusébiens, après l'avoir vainement sollicité et pressé, le menacèrent de le déposer lui-même, de le faire hanir et de mettre à sa place un autre évêque qui consentirait à recevoir Arius à la communion. L'empereur lui-même, croyant à l'orthodoxie de cet hérésiarque, dit avec colère à saint Alexandre qu'il fallait tendre la main à Arius et le recevoir dans son Église. Mais le saint ne se laissa ébranler ni par les menaces ni par les sollicitations.

Saint Jacques de Nisibe, qui se trouvait alors à Constantinople, conseilla aux fidèles d'implorer l'assistance divine par un jeûne de sept jours, accompagné de ferventes prières. Comme on savait que cet évê-

(1) Sozomène, *Hist.*, lib. 11, cap. 29.

(2) Idem, *idem*, lib. 11, cap. 31.

que avait le don des miracles et de prophétie, on s'empressa de suivre son conseil. Saint Alexandre donna l'exemple à son peuple, et laissant agir la faction des Eusèbe qui devait, le lendemain, dimanche, rétablir de force Arius dans la communion, il s'enferma seul dans l'église, se prosterna au pied de l'autel, le visage contre terre, et passa plusieurs jours et plusieurs nuits à conjurer le Seigneur d'écarter le péril dont la foi était menacée. Pendant ce temps l'hérésarque, plein de jactance et d'orgueil, semblait insulter à ses adversaires par l'insolence de ses discours. Mais vers le soir du samedi, il éprouva tout à coup un saisissement extraordinaire, qui semblait tenir de la crainte ou du remords; et quittant son cortège, qui le menait par la ville avec un air de triomphe, pour aller dans un lieu secret satisfaire à quelque besoin naturel, il y expira dans les plus affreuses douleurs, crevé par le milieu du corps comme Judas, après avoir rendu une grande abondance de sang et ses entrailles (1).

Cette fin tragique plongea les ariens dans la consternation; plusieurs se convertirent à la foi catholique; les fidèles accoururent à l'église pour remercier Dieu d'une protection si visible en faveur de la vérité, et Constantin ne put s'empêcher d'y voir un effet de la vengeance divine. Il ne douta plus qu'Arius n'eût été véritablement un hérétique et un parjure, et il s'attacha plus que jamais à la foi de Nicée. Mais séduit par la piété apparente et par les artifices des eusébiens, il leur conserva sa confiance, et ne renonça pas encore à ses injustes préventions contre saint Athanase.

N° 75.

CONCILE D'ANTIOCHE.
(ANTIOCHENUM.)

(L'an 339.) — Constantin-le-Grand étant mort le 22 mai de l'an 337, la faction des Eusèbe profita de l'accès qu'elle avait auprès de Constance, son fils, à qui l'Égypte et l'Asie étaient échues en partage. Les évêques ariens suivirent donc ce prince à Antioche, dans le dessein de travailler ouvertement à établir leur parti. Ils y tinrent un concile et ordonnèrent évêque d'Alexandrie, à la place de saint Athanase, un nommé Piste que saint Alexandre avait chassé de l'Église comme arien; mais le pape Jules 1^{er} lui refusa des lettres de communion, et tous les

(1) Saint Epiphane, *Hæres.* 68, num. 5. — Saint Athanase, *epistola ad Serapionem* et *epist. ad episcopos Libyæ*. — Socrate, *Hist.*, lib. 1, cap. 38. — Théodoret, *Hæretic. fabul.*, lib. IV, cap. 1. — Socrôme, *Hist.*, lib. II, cap. 30.

évêques catholiques, qui connaissaient son impiété, lui dirent anathème (1).

N° 76.

CONCILE DE CONSTANTINOPLE (DE G. P.).
(CONSTANTINOPOLITANUM.)

(L'an 338, ou l'an 339.) — Après la mort de saint Alexandre, arrivée l'an 338, à l'âge de 98 ans, on lui donna pour successeur Paul, originaire de Thessalonique, que ses vertus et ses talents rendaient digne de l'épiscopat. Mais les ariens, qui voulaient mettre un évêque de leur choix dans la ville impériale, appuyaient de tout leur pouvoir l'élection du diacre Macédonius, ecclésiastique pieux à l'extérieur et d'une grande habileté dans les affaires. D'un autre côté, l'ambitieux Eusèbe de Nicomédie aspirait au trône épiscopal de Constantinople. L'empereur Constance, irrité de l'élection que les catholiques avaient faite en son absence, prétendit que Paul était indigne de l'épiscopat et fit assembler un concile d'évêques ariens, qui déposèrent Paul et mirent à sa place Eusèbe de Nicomédie, transféré une seconde fois contre les règles de l'Église et au mépris de la défense expresse du concile de Nicée. Depuis ce moment, les ariens dominèrent à Constantinople jusqu'au règne de l'empereur Théodose, c'est-à-dire pendant l'espace d'environ quarante ans. Paul fut envoyé chargé de chaînes à Singare en Mésopotamie, d'où il fut transféré à Emèse en Phénicie, puis à Cuscuse, dans les déserts du mont Taurus, où les ariens l'étranglèrent, après lui avoir fait souffrir la faim et divers autres supplices (2).

N° 77.

CONCILE D'ALEXANDRIE.
(ALEXANDRINUM.)

(L'an 510 (5).) — Après la mort de Constantin-le-Grand, son fils Constantin rappela les évêques exilés et les rétablit sur leur siège vers le milieu de l'an 338. Saint Athanase fut reçu avec toutes les démonstrations de la joie la plus vive par les prêtres et par les fidèles de son diocèse. Les ariens se plaignirent hautement du rétablissement du saint

(1) Saint Athanase, *Apolog. contra arianos*. — *Idem, epist. encyclica ad episcopos.*

(2) Socrate, *Hist.*, lib. II, cap. 6 et 7. — Socrôme, *Hist.*, lib. II, cap. 4. — Saint Athanase, *Hist. arian. ad monachos*. — *Idem, Apolog. contra arianos.*

(3) Le P. Labbe se trompe en rapportant ce concile à l'an 339. (Voir l'Art de vérifier les dates.)

patriarche comme d'une infraction aux règles de la discipline, sous le prétexte que le jugement des évêques assemblés à Tyr ne pouvait être infirmé que par un autre concile. Ils écrivirent en conséquence des lettres aux trois empereurs, dans lesquelles, outre cette prétendue violation des canons, ils lui reprochaient encore plusieurs autres crimes; ils l'accusèrent d'avoir causé par son retour des troubles et des séditions, d'avoir commis à cette occasion des violences de toutes sortes et même des incurtes, d'avoir pillé les églises d'Alexandrie et détourné à son profit les fonds des aumônes que l'empereur Constantin avait affectés à l'entretien des vierges, des veuves et du clergé; ils obtinrent même de Constance une lettre qui appuyait ce dernier chef d'accusation. Mais ces calomnies ne firent aucune impression sur l'esprit de Constant ni de Constantin, les deux autres fils de Constantin-le-Grand, quoique les ariens eussent envoyé des députés pour les soutenir. Elles ne réussirent pas mieux auprès du pape saint Jules, à qui ils avaient également député un prêtre et deux diacres, avec des lettres, pour accuser les évêques rétablis et le prier d'adresser des lettres de communion à Pisté, choisi par la faction des Eusèbe pour évêque d'Alexandrie.

Cependant les évêques d'Egypte, voyant leur saint patriarche poursuivi avec tant d'acharnement par les ariens, se réunirent en concile à Alexandrie, au nombre de cent environ (1) : de l'Egypte, de la Thébaïde, de la Pentapole et de la Libye; et pour sa défense, ils écrivirent une lettre synodale en forme d'apologie, qu'ils adressèrent à toutes les Eglises et au pape saint Jules en particulier.

Lettre apologétique du concile d'Alexandrie (2).

« Nos très-chers frères, dès le temps qu'on a dressé des embûches à Athanase, notre confrère, ou depuis qu'il est rentré dans Alexandrie, nous pouvions entreprendre sa défense, touchant les crimes que les eusébiens ont inventés contre lui, lui reprocher tous les excès qu'il a soufferts par leur violence, et exposer aux yeux de tout le monde toutes les calomnies dont on a voulu le noircir. Mais la conjoncture des affaires et la disposition du temps ne le permettait pas, lorsque Athanase était dans les souffrances, ainsi que vous le savez vous-mêmes; et depuis ce temps-là, nous avions cru que son retour les couvrirait de confusion,

(1) Saint Athanase, *Apolog. contra arianos*. — Le concile de Sardique n'en compte que 80.

(2) Saint Athanase, *Apologia contra arianos*.

pour avoir exercé contre lui des injustices si visibles. Ce sont ces considérations qui nous ont portés à demeurer jusqu'à présent dans le silence.

« Mais nous voyons aujourd'hui, qu'après tant de maux endurés par cet évêque, après avoir été contraint d'abandonner sa maison et son pays, pour vivre dans une terre étrangère (1); après avoir failli perdre même la vie, car la seule douceur de l'empereur l'a garanti du dernier supplice; nous voyons, disons-nous, que ce qui serait capable d'assouvir la haine et la fureur des ennemis les plus cruels, ne peut faire rougir les eusébiens. Au contraire, ils s'emportent plus que jamais contre l'Eglise et contre Athanase, et ne pouvant souffrir sa liberté, ils ajoutent tous les jours de nouveaux outrages à leurs premières violences et mettent toute leur industrie à l'accuser, sans avoir égard aux oracles de l'Ecriture, qui dit : « Le faux prophète ne demeurera pas impuni (2); « la bouche qui profère le mensonge fait mourir l'âme (3). » C'est ce qui nous réduit maintenant à la nécessité de ne pouvoir plus demeurer dans le silence, et ce qui nous fait admirer leur malice et cette opiniâtreté insatiable avec laquelle ils nous dressent des embûches. Ils ne cessent ni d'irriter contre nous les oreilles des empereurs, ni de leur écrire des lettres qui tendent à perdre et à exterminer un évêque, dont le zèle est ennemi de leur mauvaise doctrine et de leur impiété. Ils ont encore écrit contre lui aux empereurs, comme ils l'avaient fait autrefois. Ils veulent de nouveau l'accabler de calomnies, en lui attribuant des homicides imaginaires. Ils veulent le faire périr lui-même, en lui imposant des meurtres qui n'ont jamais été commis, comme il est certain qu'ils l'auraient fait mourir la première fois par leurs calomnies, si nous n'avions eu alors un prince doux et clément. Enfin, pour ne parler que du moindre des maux qu'ils ont projetés, ils veulent le faire bannir encore une fois, en feignant de déplorer la misère de tous ceux qui ont été hannis, comme si cet évêque en était la cause. Ils nous reprochent des maux qui ne sont jamais arrivés par nous, pendant que leur animosité n'est pas satisfaite de toutes les afflictions qui ont exercé sa patience. Ils veulent ajouter de nouveaux outrages à leurs premiers emportements, et lui faire souffrir de plus grands maux que par le passé, tant ils sont méchants et cruels, tant ils aiment mieux se rendre redoutables par la terreur et par les menaces, que se faire honorer par une pitié et par

(1) Il avait été exilé à Trèves, dans les Gaules.

(2) *Proverbes*, ch. MX, v. 5.

(3) *Sagesse*, ch. I, v. 11.

une modération épiscopale. Ils ont en l'insolence d'écrire aux empereurs avec des paroles si indignes de leur profession, que les gens du monde n'auraient jamais voulu en employer de semblables. Et ce n'est pas seulement à un général d'armée, ni à des officiers de la plus grande considération, mais c'est aux trois empereurs qu'ils ont porté leurs accusations touchant ces homicides et ces meurtres. La distance des lieux n'a nullement été capable de ralentir leur extrême passion, et ils ont été satisfaits, lorsqu'ils ont vu que les plus grands et les plus augustes tribunaux étaient remplis des accusations dont ils se sont rendus les auteurs.

Certes, nos très-chers frères, ce qu'ils font n'est pas une plainte, mais une véritable et formelle dénonciation contre l'honneur et la vie d'un évêque; dénonciation d'autant plus importante et plus odieuse, qu'ils la portèrent jusque devant les tribunaux les plus relevés et les plus augustes. Car à quoi peut se terminer tout le bruit qu'ils font, qu'à la mort de celui contre lequel ils excitent les empereurs? Ce n'est donc pas la conduite d'Athanase, mais c'est la leur qui doit nous paraître lamentable et digne de pitié; et si l'on veut verser des larmes, on ne peut trouver aucun sujet plus juste et plus légitime que leur manière d'agir, puisqu'il est écrit : « Ne pleurez pas celui qui est mort, et ne vous allégez point avec excès; mais abandonnez-vous à la douleur pour plaindre celui qui est parti, parce qu'il ne reviendra plus (1). » Car toute leur lettre n'a point d'autre but que la mort de celui contre lequel ils écrivent, et toute leur prétention n'est que de faire mourir, s'ils le peuvent, ou du moins de faire bannir les personnes qui leur sont désagréables. C'est ce qu'ils ont fait auprès du très-religieux père des empereurs, qui, pour satisfaire en quelque sorte leur fureur, a été obligé, non de le faire mourir, comme ils l'eussent bien voulu, mais de l'envoyer autre part. Et quand même les crimes qu'ils lui imputent seraient véritables, ils se rendent eux-mêmes coupables, puisque, contre la règle du Christianisme, ils veulent encore accabler un évêque, après qu'ils lui ont donné l'affliction de se voir banni. Ils lui dressent encore des embûches toutes nouvelles; ils se rendent dénonciateurs en matière d'homicide, de meurtre et d'autres crimes, et ils portent ces calomnies contre des évêques jusqu'aux oreilles des empereurs. Mais puisque tout ce qu'ils disent n'est que mensonge et qu'imposture, et qu'il n'y a pas un seul mot de vérité, ni dans leurs discours, ni dans leurs lettres, ne remarquez-vous pas vous-mêmes quelle est l'extrémité de leur malice, et quels peuvent être des hommes qui agissent de la sorte ?

(1) Jérémie, ch. XXI, v. 10.

Après avoir représenté les diverses persécutions que les ariens avaient fait souffrir à saint Athanase, les évêques d'Alexandrie entrent en justification de tous les chefs dont ses ennemis le chargeaient, et en premier lieu des meurtres qu'ils l'accusaient d'avoir commis à Alexandrie depuis son retour. « Les meurtres et les emprisonnements sont éloignés de notre Eglise. Athanase n'a livré personne au bourreau, ni mis personne en prison; notre sanctuaire est encore pur, comme il l'a toujours été; il ne se glorifie que du sang de Jésus-Christ. Athanase n'a fait mourir ni prêtre, ni diacre; il n'est auteur ni de meurtre, ni de bannissement. Ses ennemis avouent clairement dans leurs lettres que c'est le préfet d'Egypte qui a condamné quelques particuliers; et ils n'ont pas honte d'attribuer ces condamnations à Athanase, qui n'était pas encore rentré à Alexandrie, et qui se trouvait en Syrie, au retour de son exil. Ces procès n'ont été faits pour aucune cause ecclésiastique, comme vous verrez par les actes que nous vous envoyons et que nous avons cherchés avec soin, lorsque nous avons appris que les eusébiens avaient écrit leurs calomnieuses impostures. Ainsi, lorsqu'ils font tant de bruit pour des choses qu'il n'a jamais faites, et qui même n'ont pas été faites à son occasion; lorsqu'ils les assurent comme les choses qu'ils savent le plus certainement, qu'ils vous disent quel est le concile qui leur en a donné connaissance? quelles raisons convaincantes ils peuvent alléguer? sur quel jugement ils se fondent? Et quand vous verrez qu'ils se contentent d'assurer ces faits, sans avoir de quoi les appuyer, nous vous laissons à examiner quelle réalité avaient les crimes sur lesquels ils le condamneront il y a quelques années, et si vous devez croire que ce qu'ils disaient fût bien avéré. Ce ne sont, au contraire, que calomnies, que pièges d'ennemis, que fureur, que conspiration de l'impie des ariens contre la piété des fidèles, et tout cela ne tend qu'à détruire les orthodoxes, afin que les partisans de toute hérésie soutiennent avec une entière liberté toutes leurs erreurs. »

Les évêques d'Alexandrie marquent ensuite les motifs de la haine que les eusébiens avaient conçue contre saint Athanase et disent qu'elle était aussi ancienne que la déposition d'Arius, parce que ce saint, qui n'était encore que diacre, avait dès lors beaucoup de crédit auprès de saint Alexandre, qui chassa cet hérésiarque de l'Eglise. Ils ajoutent que leur haine contre Athanase s'était accrue au concile de Nicée, où les ariens avaient été témoins de son zèle contre eux, et que le voyant élevé à l'épiscopat et ennemi déclaré de l'hérésie arienne, Eusèbe de Nicomédie, à la tête des partisans d'Arius, avait conjuré sa ruine, et, dans ce but, fait assembler le concile de Tyr. Ils passent ensuite aux

calomnies qu'Éusèbe et ses adhérents répandaient contre saint Athanase. « Pour ce qui regarde son ordination, les eusébiens soutiennent qu'elle a été faite secrètement, en présence seulement de six ou de sept évêques. Au contraire, nous sommes témoins, nous, toute la ville et toute la province, que tout le peuple de l'Église catholique demanda unanimement Athanase pour évêque, et que la plus grande partie de nous l'ordonnèrent aux yeux de tout le peuple : et nous sommes plus croyables que ceux qui n'y étaient pas. »

Comme c'était Éusèbe de Nicomédie qui blâmait l'ordination de saint Athanase, les évêques du concile d'Alexandrie lui reprochent les défauts de la sienne, dont ils révoquent en doute la légitimité. « Et quand il aurait été ordonné suivant les règles, ajoutent-ils, il a, depuis, ancanti son ordination, en quittant l'évêché de Bérÿte pour passer à celui de Nicomédie et de là sur le siège de Constantinople; mettant ainsi la religion dans les richesses et dans la grandeur des villes; ne comptant pour rien le partage reçu par l'ordre de Dieu, et ne pensant pas à ce précepte des apôtres : « Si tu es lié avec une femme, ne cherche point à te délier. » Car si cela est dit d'une femme, à plus forte raison doit-on l'entendre d'une Église? Quiconque y est une fois lié par l'épiscopat, ne doit plus en chercher d'autre, de peur d'être trouvé adultère suivant les divines Écritures. »

Ils condamnent l'insolence d'Éusèbe et celle de Théognis, qui ont osé déposer Athanase et lui reprocher ensuite sa déposition, eux que le concile de Nicée avait déposés, à cause de l'impunité de leur doctrine. Ils attaquent l'autorité du concile de Tyr et soutiennent qu'on ne peut donner ce nom à une assemblée où présidait un officier de l'empire; où les évêques furent contraints de se trouver par ses ordres; où ses soldats, comme les satellites d'Éusèbe, commirent des violences; où les eusébiens dominèrent sous la protection de la puissance séculière, et où ceux qui y parurent comme juges, étaient eux-mêmes accusés et convaincus de divers crimes. Ils justifient saint Athanase du meurtre d'Arsène. Ils prouvent qu'il n'était ni assez riche, ni assez puissant pour empêcher le transport des blés d'Alexandrie à Constantinople, et à l'égard du calice rompu, ils disent ces paroles remarquables : « Puisqu'il n'y avait point là d'église, ni de prêtre pour sacrifier, et que ce n'était pas un dimanche, comment y aurait-on brisé une coupe mystique? Il y a quantité de coupes dans les maisons et dans les marchés; on les brise sans impiété; mais c'est une impiété de briser volontairement la coupe mystique. Elle ne se trouve que chez les prêtres légitimes. Vous avez droit de la présenter au peuple; vous l'avez reçue suivant la règle de

l'Église, car c'est à vous seuls à donner à boire le sang de Jésus-Christ. Que si celui qui brise le calice est impie, celui-là l'est bien davantage, qui profane le sang de Jésus-Christ. »

Les évêques passent aux irrégularités commises par les députés de Tyr, dans les informations de la Marôte, aux violences que le préfet Philagre et les eusébiens avaient commises dans Alexandrie. Ils se plaignent de la nouvelle calomnie que les ennemis du saint avaient inventée, en lui imputant d'avoir vendu à son profit le blé que l'empereur Constantin avait destiné pour la nourriture des veuves de Libye et d'Égypte; et ils ajoutent : « Nous vous avons envoyé le témoignage des évêques de Libye, de Pentapole et d'Égypte, pour vous faire connaître la calomnie. Le but des eusébiens est d'établir l'hérésie arienne, en retenant par la crainte les défenseurs de la vérité; mais, grâce à votre piété, vous avez dit plusieurs fois anathème aux ariens et vous ne leur avez point donné place dans l'Église. Quant aux eusébiens, il est aisé de les convaincre; car après leurs premiers écrits touchant la doctrine d'Arius, dont nous vous avons envoyé des copies, ils soulevèrent ouvertement contre l'Église catholique, ces mêmes ariens, qu'elle a anathématisés; ils leur ont donné un évêque; ils divisent l'Église par les menaces et par la terreur, afin d'avoir partout des ministres de leur impiété; ils envoient même aux ariens des diacres, qui sont publiquement reçus dans leurs assemblées; ils leur écrivent et reçoivent leurs réponses, déchirant l'Église par cette communication; ils envoient partout des lettres pour établir leur hérésie. Vous comprendrez aisément que des choses si horribles et si éloignées de la doctrine de Jésus-Christ ne doivent point rester impunies. C'est pourquoi étant maintenant assemblés, nous vous écrivons et vous conjurons de recevoir ce témoignage, de compatir à notre confrère Athanase, d'animer votre zèle contre les eusébiens, auteurs de cette entreprise, afin qu'à l'avenir il n'arrive rien de semblable; nous vous demandons justice de tant de crimes, suivant cette parole de l'Apôtre : « Otez le mauvais d'entre vous. » Car leurs actions les rendent indignes de la communion des fidèles. Ne les écoutez donc point, s'ils vous écrivent encore contre l'évêque Athanase; car tout ce qui vient d'eux n'est que mensonge. Quand leurs lettres porteraient les noms de quelques évêques d'Égypte, ce ne sera pas nous assurément, mais des mélécians, toujours schismatiques et toujours séditeux : ils ordonnent, sans raison, des hommes presque païens et font des choses que nous avons honte d'écrire; mais vous pourrez les apprendre de ceux qui vous rendront cette lettre. »

Les évêques du concile d'Alexandrie joignent à leur lettre diverses

pièces justificatives de tout ce qu'ils avançaient; savoir : les procès de ceux que le gouverneur d'Égypte avait fait punir, avant que saint Athanase fût de retour de son exil; la lettre que Constantin écrivit au saint évêque, lorsqu'il apprit qu'Arius était en vie; celle d'Alexandre, évêque de Thessalonique, à saint Athanase; la rétractation d'Ischyra, soi-disant prêtre de la Maréote, dont le calice aurait été rompu; les protestations du clergé d'Alexandrie et de la Maréote; les attestations de divers évêques d'Égypte et de Libye en faveur de saint Athanase, portant qu'il avait fidèlement distribué le blé destiné aux veuves; et la lettre des eusébiens en faveur des ariens : c'est apparemment la lettre du concile de Jérusalem pour le rétablissement d'Arius et de ceux de son parti (1).

N° 78.

CONCILE DE GANGRES, EN PAPHLAGONIE.
(GANGRENE.)

(Vers l'an 340 (2).) Un moine du nom d'Eustathe (3), affectant une grande austérité de mœurs, dirigeait au quatrième siècle un grand nombre de disciples de l'un et de l'autre sexe qu'il avait déterminés à embrasser la vie ascétique. Follement enfié de son état, il introduisait, sous prétexte de perfection, des exagérations empruntées à l'hérésie des manichéens. Il condamnait le mariage, et faisait un devoir aux femmes de se séparer de leurs maris, aux parents d'abandonner le soin de leurs enfants, aux esclaves de quitter leurs maîtres et aux enfants leurs parents, pour embrasser une vie sainte et réglée. Il autorisait ses disciples à mépriser les lois et les assemblées de l'Église, à ne suivre que leurs inspirations ou leurs caprices dans la pratique de leur dévotion. Il

(1) *Epistola Julii apud Athanasium, in Apologâ contra arianos. — Epistola synod. Alexandrini.*

(2) L'époque de ce concile est incertaine. Dans l'ancien code universel de l'Église romaine et dans plusieurs autres collections, il est placé après le concile de Nicee et avant celui d'Antioche en 341, d'où quelques auteurs ont conclu qu'il s'était tenu entre l'an 335 et 341. Socrate (*Hist.*, lib. II, cap. 43), le plus ancien historien qui ait parlé du concile de Gangres, le met après celui de Constantinople, l'an 360. Sotomène (*Hist.*, lib. IV, cap. 29) le place quelque temps auparavant. D'autres auteurs le reculent jusqu'après la mort de saint Basile, arrivée en 379. Les auteurs de *L'Art de vérifier les dates* le mettent vers l'an 340.

(3) Socrate, Sotomène, et d'autres quelques historiens modernes, confondent cet Eustathe avec Eustathe, évêque de Sébaste, dont parle saint Basile; mais il n'est pas certain que ce soit le même personnage. Voir Baronius, *Annales*, ad annum 364, num. 45. — Blondel, *de primato*, p. 138.

permettait aux femmes de s'habiller en homme, et les obligeait à se conper les cheveux. Il portait un habit de philosophe et en faisait porter un extraordinaire à ses disciples; il défendait en tout temps l'usage de la viande. Il rejetait, comme une profanation sacrilège, les oblations des prêtres engagés dans le mariage, blâmait les chapelles bâties en l'honneur des martyrs, leurs tombeaux, les assemblées pieuses qu'y tenaient les fidèles, et soutenait qu'on ne pouvait être sauvé si l'on ne renonçait à tous ses biens (1).

Ce fut pour arrêter le cours de ces dangereuses nouveautés, que quinze évêques (2) s'assemblèrent en concile dans la ville de Gangres, métropole de la Paphlagonie, pour anathématiser les erreurs d'Eustathe, sans vouloir toutefois porter aucune atteinte aux maximes de l'Évangile sur l'excellence de la virginité, sur le renoncement au monde et sur les autres pratiques de la perfection chrétienne. Vingt et un canons de discipline furent dressés dans ce concile et envoyés ensuite avec une lettre synodale à tous les évêques d'Arménie (3).

1^{er} CANON. Si quelq'un condamne le mariage et dit qu'une femme fidèle, mais qui vit avec son mari, ne peut entrer dans le royaume de Dieu, qu'il soit anathème.

2^e CANON. Si quelq'un blâme celui qui mange de la chair, mais qui s'abstient (suivant la discipline encore alors en vigueur) du sang et des viandes étouffées ou immolées, qu'il soit anathème.

3^e CANON. Si quelq'un, sous un prétexte de piété, enseigne aux esclaves à quitter leurs maîtres et à se retirer du service, qu'il soit anathème.

4^e CANON. Si quelq'un se sépare d'un prêtre marié, et ne veut point participer à l'oblation qu'il a célébrée, qu'il soit anathème.

5^e CANON. Si quelq'un méprise la maison de Dieu et les assemblées qui s'y font, qu'il soit anathème.

6^e CANON. Si quelq'un, méprisant l'Église, veut avoir une église particulière pour y exercer les fonctions ecclésiastiques, sans la présence d'un prêtre et le consentement de l'évêque, qu'il soit anathème.

7^e CANON. Si quelq'un veut recevoir à son profit des oblations faites

(1) Socrate, *Hist.*, lib. II, cap. 43. — Sotomène, *Hist.*, lib. II, cap. 19.

(2) Le pape Adrien, dans son *Epitome des canons*, dit que dix évêques souscrivirent au concile de Gangres, à la tête desquels il met Eusèbe. Mais il y en a qui marquent les souscriptions de douze évêques, d'autres de quinze.

(3) Socrate, *Hist.*, lib. II, cap. 43. — Sotomène, *Hist.*, lib. IV, cap. 14, 20, 27. — Labbe, *Sacrosancta concilia*, t. II, p. 415.

à l'Église, ou les donner hors de l'Église sans le consentement de l'évêque ou de celui à qui le soin en est confié, qu'il soit anathème.

8° CANON. Si quelqu'un donne ou reçoit des oblations faites à l'Église, sans le consentement de l'évêque ou de celui qui est chargé de leur distribution, qu'il soit anathème.

9° CANON. Si quelqu'un veut vivre dans la continence ou dans la virginité, non à cause de la beauté et de la sainteté même de ces vertus, mais par horreur pour le mariage, qu'il soit anathème.

10° CANON. Si quelqu'un de ceux qui ont fait vœu de virginité, insulte à ceux qui se marient, qu'il soit anathème.

11° CANON. Si quelqu'un méprise les agapes et les repas de charité qui se font en l'honneur de Dieu, et ne veut point y participer, en signe de mépris, qu'il soit anathème.

12° CANON. Si un homme, sous le prétexte de vie ascétique, porte un habit singulier et blâme ceux qui portent des habits ordinaires, qu'il soit anathème.

13° CANON. Si une femme, sous le même prétexte, s'habille en homme, qu'elle soit anathème.

14° CANON. Si une femme quitte son mari, par aversion pour le mariage, qu'elle soit anathème (1).

15° CANON. Si quelqu'un abandonne ses enfants, ou ne prend pas soin de leur nourriture et de leur conservation, sous prétexte de mener une vie ascétique, qu'il soit anathème.

16° CANON. Si un enfant quitte ses parents, sous le même prétexte de piété, et ne leur rend point l'honneur qu'il leur doit, qu'il soit anathème.

17° CANON. Si une femme, sous le même prétexte de piété, coupe ses cheveux que Dieu lui a donnés, comme un souvenir de l'obéissance que la femme doit à son mari, qu'elle soit anathème (2).

18° CANON. Si quelqu'un, sous le même prétexte de piété, jeûne le jour du Seigneur, qu'il soit anathème.

19° CANON. Si quelqu'un méprise les jeûnes que l'Église observe par

(1) Saint Grégoire de Tours (*Hist. francor.*, lib. ix, cap. 35) cite ce 14^e canon comme étant du concile de Nicée. Ce qui vient apparemment, dit Ceillier (*Hist. des auteurs sacrés*, t. IV, p. 743), de ce que dans l'exemplaire qu'il avait consulté, les canons de Gangres étaient joints à ceux de Nicée, sous un même titre.

(2) L'Église a approuvé depuis, que les religieuses coupassent leurs cheveux. Les usages ont varié, selon les pays et les temps, sur ces choses indifférentes; mais la vanité et l'affectation opiniâtre ont toujours été condamnées. — Fleury, *Histoire ecclésiastique*, livre XVII.

tradition, pour ne suivre en cela que son bon plaisir, qu'il soit anathème.

20° CANON. Si quelqu'un blâme les mémoires (les chapelles) des martyrs, les assemblées qui s'y tiennent et les offices qu'on y célèbre, qu'il soit anathème.

21° CANON. Nous ordonnons ces choses, non pour retrancher de l'Église ceux qui veulent s'exercer à la piété, selon les Écritures, mais ceux-là seulement qui, sous prétexte de ces exercices, s'élèvent avec arrogance contre ceux qui vivent plus simplement, et introduisent des nouveautés contre l'Écriture et les canons. Nous admirons la virginité, nous approuvons la continence et la séparation du monde, pourvu que l'humilité et la modestie les accompagnent. Nous honorons le mariage, et nous ne méprisons pas les richesses, lesquelles se distinguent par un esprit de justice et de libéralité. Nous louons la simplicité des habits, qui sont pour le seul besoin du corps; mais nous n'approuvons point ceux qui annoncent la mollesse et la dissolution. Nous honorons les maisons de Dieu et les assemblées qui s'y tiennent, sans toutefois vouloir renfermer la piété dans les maisons. Nous louons aussi les grandes libéralités que les frères font aux pauvres par le ministère de l'Église. Et pour tout dire en un mot, nous souhaitons que l'on pratique tout ce que nous avons appris par les divines Écritures et par les traditions apostoliques.

Il paraît que les disciples d'Eustathe acquiescèrent à tout ce qui fut ordonné par le Concile, ou du moins que leurs erreurs prirent fin avec eux; car l'histoire ne fait plus mention d'eux depuis leur condamnation au concile de Gangres.

N° 79.

CONCILE D'ANTIOCHE, DIT DE LA DEDICACE.

(ANTIOCHENUM.)

(Vers le mois d'août de l'an 541.) — La magnifique église d'Antioche, commencée depuis dix ans par le grand Constantin, étant achevée, Constance voulut que la dédicace (1) s'en fit avec solennité, la cin-

(1) La dédicace est une cérémonie par laquelle on voue ou l'on consacre un temple ou un autel à Dieu. L'usage des dédicaces est très-ancien. Les hébreux appelaient cette cérémonie *hamuchah*; mot que les Septante ont traduit par *εραναίωσις*, renouvellement. Il convient néanmoins d'observer que les juifs ni les Septante ne donnent ce nom qu'à la dédicace du temple faite par les Machabées, qui y renouvelèrent l'exercice de la religion interdit par Antiochus, profanateur du temple. Les juifs célébrèrent cette fête pendant huit jours avec la plus grande solennité.